Envoyé en préfecture le 19/02/2020
Reçu en préfecture le 19/02/2020
Affiché le
ID : 007-240700864-20200213-2020_001-DE

Conseil communautaire 13 février 2020

communauté de communes draga

13 février 2020

Envoyé en préfecture le 19/02/2020
Reçu en préfecture le 19/02/2020
Affiché le
ID : 007-240700864-20200213-2020_001-DE

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

communauté de communes draga

13 février 2020

Envoyé en préfecture le 19/02/2020
Reçu en préfecture le 19/02/2020
Affiché le
ID : 007-240700864-20200213-2020_001-DE

D.O.B. 2020

1ère étape du processus budgétaire, le débat d'orientations budgétaires (D.O.B.) se déroule dans les deux mois précédant le vote du budget.

Son contenu

Le contenu du DOB a été modifié par l'article 107 de la loi NOTRe qui impose désormais la transmission d'un véritable rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Pour les EPCI de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 3500 habitants, ce rapport comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs.

Le Décret n°2016-841 du 24 juin 2016 est venu préciser le contenu et les modalités de publication et de transmission du DOB

La loi de programmation des finances publiques (LPFP) du 23 janvier 2018 renforce à nouveau les obligations d'informations à intégrer au DOB concernant notamment l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et l'évolution du besoin de financement.

communauté de communes draga

13 février 2020

Envoyé en préfecture le 19/02/2020
Reçu en préfecture le 19/02/2020
Affiché le
ID : 007-240700864-20200213-2020_001-DE

Calendrier budgétaire

- Depuis 2017, le budget est voté de façon anticipée : 13 mars 2020 (date limite : 30 avril)
 - ⇨ vote avant les comptes administratifs et donc sans reprise des résultats
 - ⇨incertitudes concernant le montant des dotations et des bases de fiscalité
 - ⇨Vote d'un budget supplémentaire dans le courant du 2ème trimestre à travailler avec les nouveaux élus

communauté de communes draga

13 février 2020

Envoyé en préfecture le 19/02/2020
Reçu en préfecture le 19/02/2020
Affiché le
ID : 007-240700864-20200213-2020_001-DE

BUDGET PRINCIPAL

communauté de communes draga

13 février 2020

Envoyé en préfecture le 19/02/2020
Reçu en préfecture le 19/02/2020
Affiché le
ID : 007-240700864-20200213-2020_001-DE

Lettre de cadrage 2020

Recettes de fonctionnement :

Afin de compenser les baisses de recettes, et notamment la perte du FPIC (-190.000€ entre 2018 et 2020), il est envisagé une augmentation des taux de fiscalité. Cependant, cette augmentation ne devra pas dépasser 3% en moyenne (soit 4,5% si on ne prend pas en compte la TEOM).

Dépenses de fonctionnement :

Afin de maintenir un taux d'épargne satisfaisant (7%), il est impératif de réduire les dépenses de fonctionnement.

Certains crédits relatifs à des dépenses non récurrentes devront, dans la mesure du possible, être déduits de l'enveloppe attribuée en 2019 (à identifier par les directeurs de pôle).

Il est aussi demandé de réaliser d'autres économies sur les charges à caractère général (chapitres 011 et 65). L'économie supplémentaire attendue est de l'ordre de 100 000 € pour l'ensemble des services.

communauté de communes draga

13 février 2020

Envoyé en préfecture le 19/02/2020
Reçu en préfecture le 19/02/2020
Affiché le
ID : 007-240700864-20200213-2020_001-DE

Lettre de cadrage 2020

Le PPI validé en juillet 2018 a été actualisé. Le nouveau PPI transmis aux services porterait le programme pluriannuel d'investissement à un montant de l'ordre de 14,5 millions d'euros pour la période 2019-2023, dont 5 millions sur le BP 2020 avec un reste à charge de la DRAGA de l'ordre de 8,5 millions d'euros. Aussi, il a été demandé aux services d'actualiser leurs fiches projet (montant, calendrier notamment).

La commission devra débattre des projets inscrits.

communauté de communes draga

13 février 2020

Envoyé en préfecture le 19/02/2020
Reçu en préfecture le 19/02/2020
Affiché le
ID : 007-240700864-20200213-2020_001-DE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT
Objectif de réduction

- **Charges à caractère général : - 96 000 € (-3%) par rapport au Budget total 2019 hors réserves**

(-296 000 € soit -9% en intégrant les réserves inscrites au BT 2019)

- Réserves : -200 000 €
- Administration générale : + 76 000 €, déménagement et nouveau siège (estimation)
- Action sociale : - 10 000 € (-10 000 € de recettes également)
- EJ : -12 000 € (étude qualité de l'air)
- Déchets : +16 500 € (révision contrats de prestation / intégration gravats)
- Développement économique : - 26 000 € (étude CCI, entretien de terrain)
- Habitat : - 90 000 € (fin animation OPAH, suppression salon éco habitat)
- Sentiers : -8 000 € (entretiens terrain)
- Eaux pluviales et Gemapi : - 27 000 € (report des crédits d'étude et sécurisation au BS)
- Contrôle bornes incendie : -17 500 €

communauté de communes draga

Envoyé en préfecture le 19/02/2020
Reçu en préfecture le 19/02/2020
Affiché le
ID : 007-240700864-20200213-2020_001-DE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT
Objectif de réduction

- **Autres charges de gestion : -4 800 € (-0,2% hors réserve)**
 - hors couverture déficits ZA = 116 000 €
 - Réserves : - 53 400 €

- **Charges financières: +22 000 € (+100%)**
 - Emprunt siège : + 15 000 €
 - Emprunt FTTH : +10 000 €

- **Atténuation de produit : +18 500 € (+1%)**
 - Inscription crédits FPIC notifié 2019 : attention : non prise en compte d'une éventuelle augmentation 2020.

communauté de communes draga

13 février 2020

Envoyé en préfecture le 19/02/2020
Reçu en préfecture le 19/02/2020
Affiché le
ID : 007-240700864-20200213-2020_001-DE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT
Objectif de réduction

- **Charges de personnel : +53 600 € (+2% hors réserves)**

 (- 56 000 € soit -2% en intégrant les réserves inscrites au BT 2019)

 – Réserves : -110 000 €

 – Ces crédits intègrent :

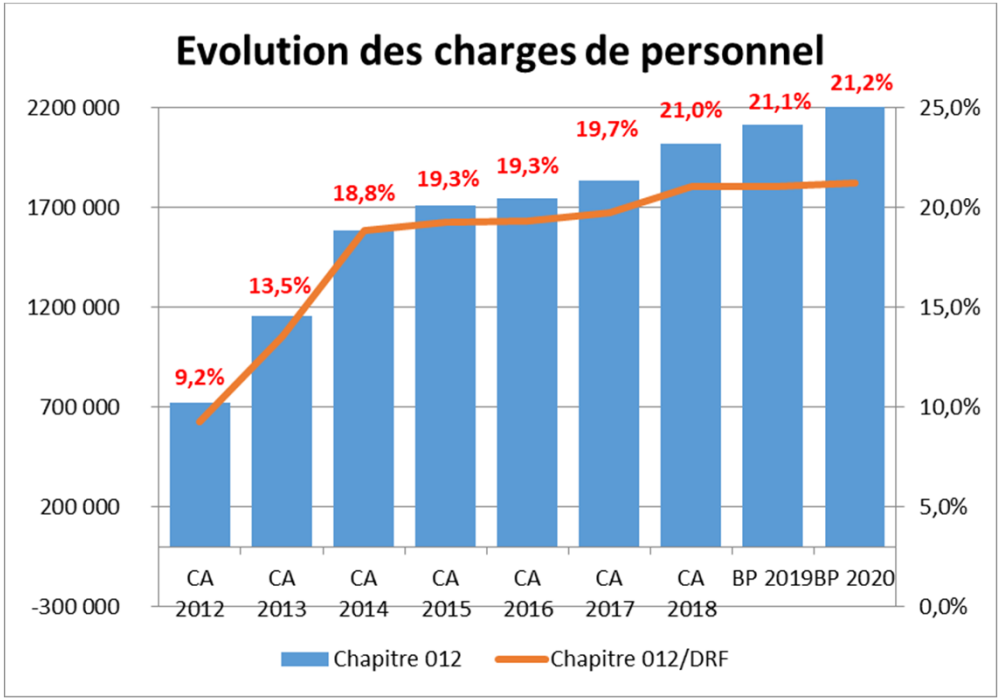
 - L'ouverture de l'Espace France Service à Bourg Saint Andéol (2 agents)
 - Le recrutement d'un 2ème agent pour le service commun ADS
 - Le recrutement d'un agent en charge des mobilités douces (financement ADEME et OTI)
 - Le retour d'un agent détaché auprès de l'OT et désormais mis à disposition

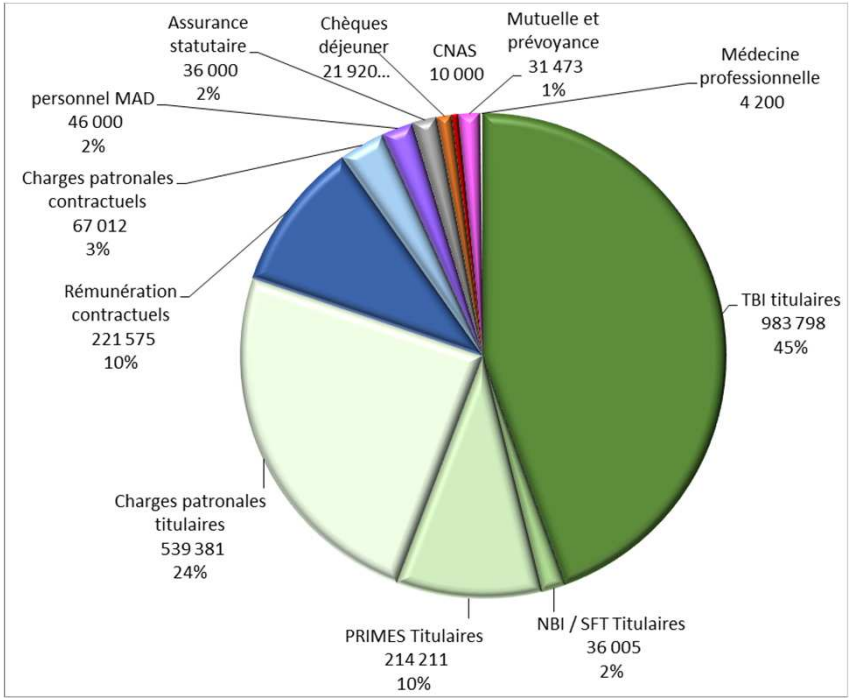
communauté de communes draga

13 février 2020

Envoyé en préfecture le 19/02/2020
Reçu en préfecture le 19/02/2020
Affiché le
ID : 007-240700864-20200213-2020_001-DE

Focus sur les dépenses de personnel



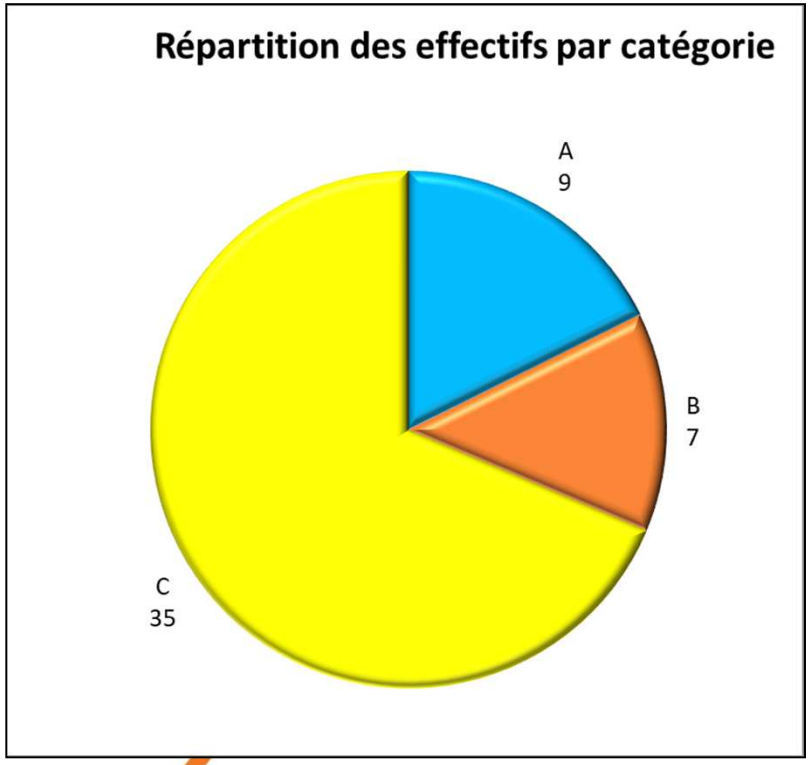


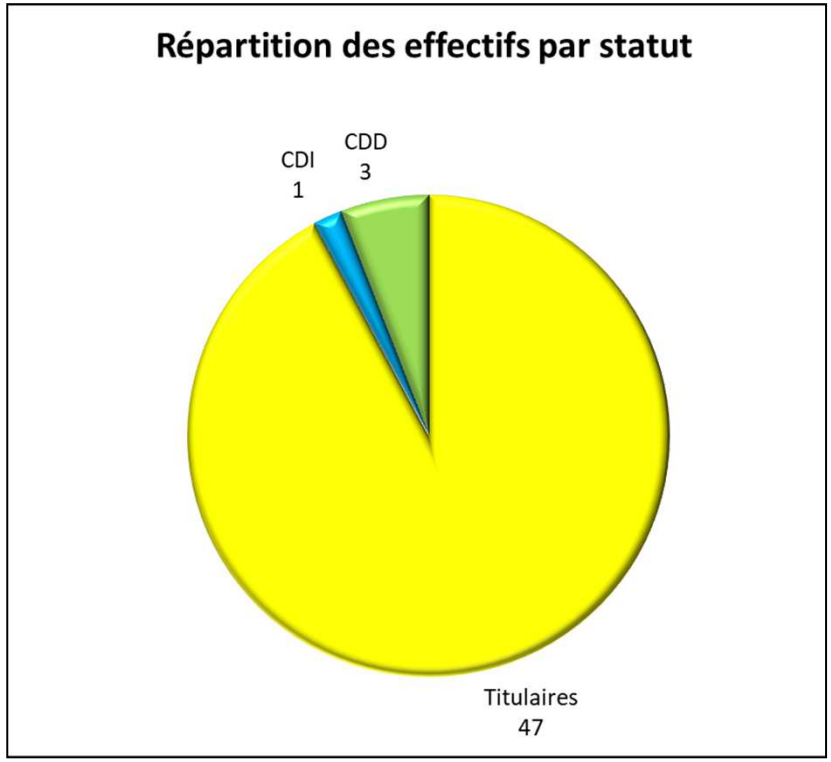
communauté de communes draga

13 février 2020

Envoyé en préfecture le 19/02/2020
Reçu en préfecture le 19/02/2020
Affiché le
ID : 007-240700864-20200213-2020_001-DE

Focus sur les dépenses de personnel





communauté de communes draga

13 février 2020

Envoyé en préfecture le 19/02/2020
Reçu en préfecture le 19/02/2020
Affiché le
ID : 007-240700864-20200213-2020_001-DE

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

- Maintien des subventions :
 - EFS BSA sur 8 mois : + 20 000 €
 - Déchets : -45 000 €
 - animation OPAH + subvention péril Bardas : -20 000 €
 - Action sociale : -10 000 €
 - Enfance jeunesse : +21 700 €
 - Schéma vélo : + 12 000 €
 - TEPCV (Certificats d'économie d'énergie) : +18 500 €

- Hausse des produits des services / remboursements : +37 000 €
 - Remboursement siège DRAGA par OT / Trésorerie / Budgets annexes : +20 000 €
 - Remboursement personnel détaché / MAD OTI : +51 000 €
 - Remboursement personnel budget annexes eau / assainissement: -31 000 €
 - Service commun de remplacement : - 5 000 €

communauté de communes draga

Envoyé en préfecture le 19/02/2020
Reçu en préfecture le 19/02/2020
Affiché le
ID : 007-240700864-20200213-2020_001-DE

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Hausse des recettes fiscales : +190 000 €

Nécessaire augmentation des taux de fiscalité afin de :

- ✓ Couvrir les dépenses nouvelles
- ✓ Compenser la perte du FPIC (-132 000 €)
- ✓ Maintenir un taux d'épargne brut de 5% afin de couvrir a minima l'amortissement des biens (494 000€) et le remboursement de la dette (126 000 €)

- Fiscalité et assimilé : + 190 000 €
 - Revalorisation des bases fiscales (+1,5%) : + 35 000 € sur TEOM / + 75 000 € sur fiscalité directe
 - Hausse des taux (+3,5% sur CFE, TH, TFB, TFNB) : + 180 000 €
 - Maintien de la CVAE : +10 000 €
 - Baisse du FPIC : -132 600 € (sortie du dispositif d'éligibilité)
 - Participation de Bourg Saint Andéol sur service ADS : 25 000 €

- **Vigilance : incertitude sur les bases de fiscalité 2020 et Dotations Etat**
- **Taux d'épargne dégagé = 5,60% (soit 620 000 €)**

communauté de communes draga

13 février 2020

Envoyé en préfecture le 19/02/2020
Reçu en préfecture le 19/02/2020
Affiché le
ID : 007-240700864-20200213-2020_001-DE

SYNTHESE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

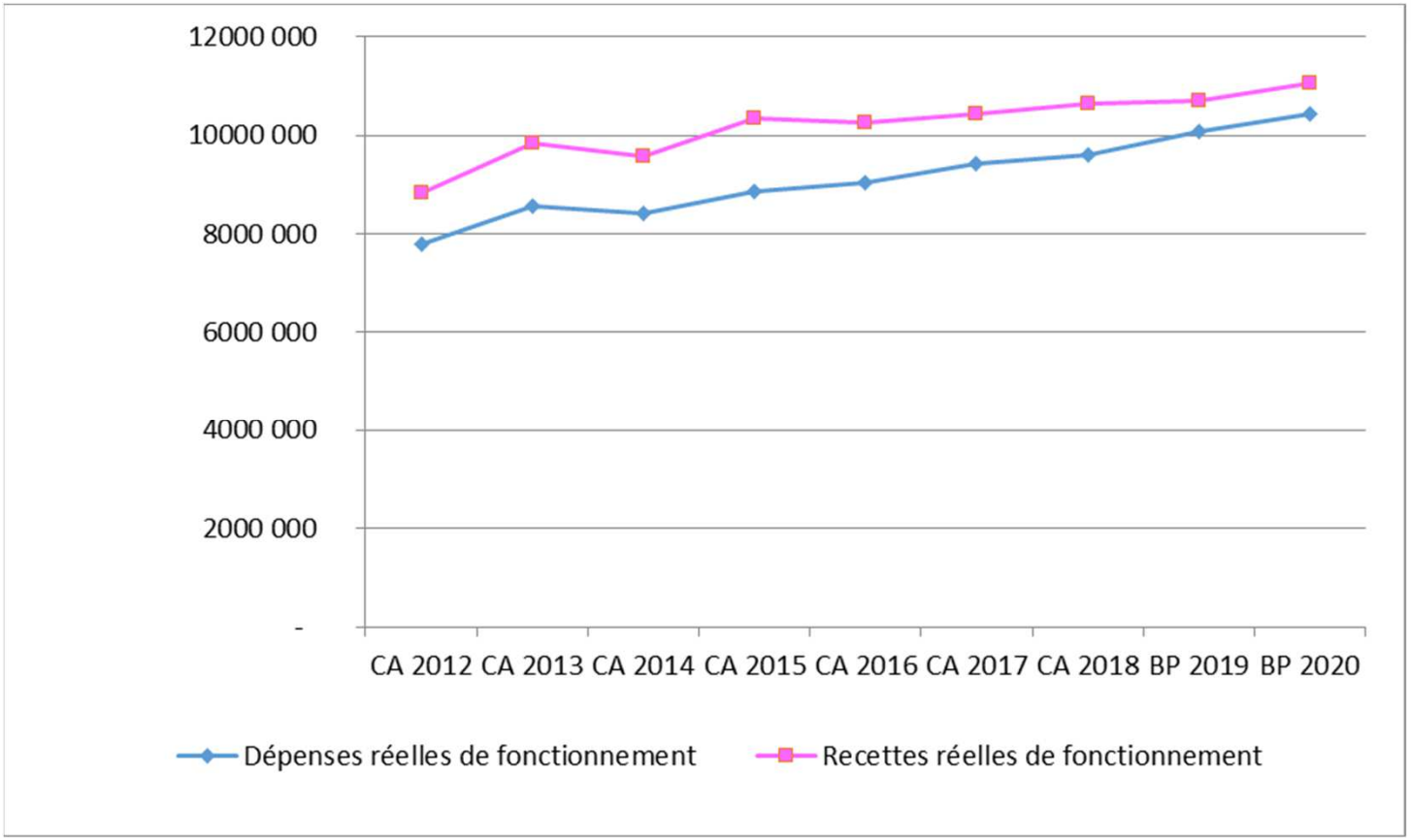
DEPENSES		RECETTES	
Chap 011	2 920 000	Chap 013	6 000
Chap 012	2 214 000	Chap 70	517 000
Chap 014	2 958 000	Chap 73	8 850 000
Chap 65	2 300 000	Chap 74	1 658 000
Chap 66	45 000	Chap 75	27 000
Chap 67	2 000		
TOTAL	10 439 000	TOTAL	11 058 000

Résultat de la section de fonctionnement = 619 000€
Soit un taux d'épargne brute de 5,60%
L'objectif de la collectivité est de conserver un taux d'épargne brut plus proche de 7%

13 février 2020

Envoyé en préfecture le 19/02/2020
Reçu en préfecture le 19/02/2020
Affiché le
ID : 007-240700864-20200213-2020_001-DE

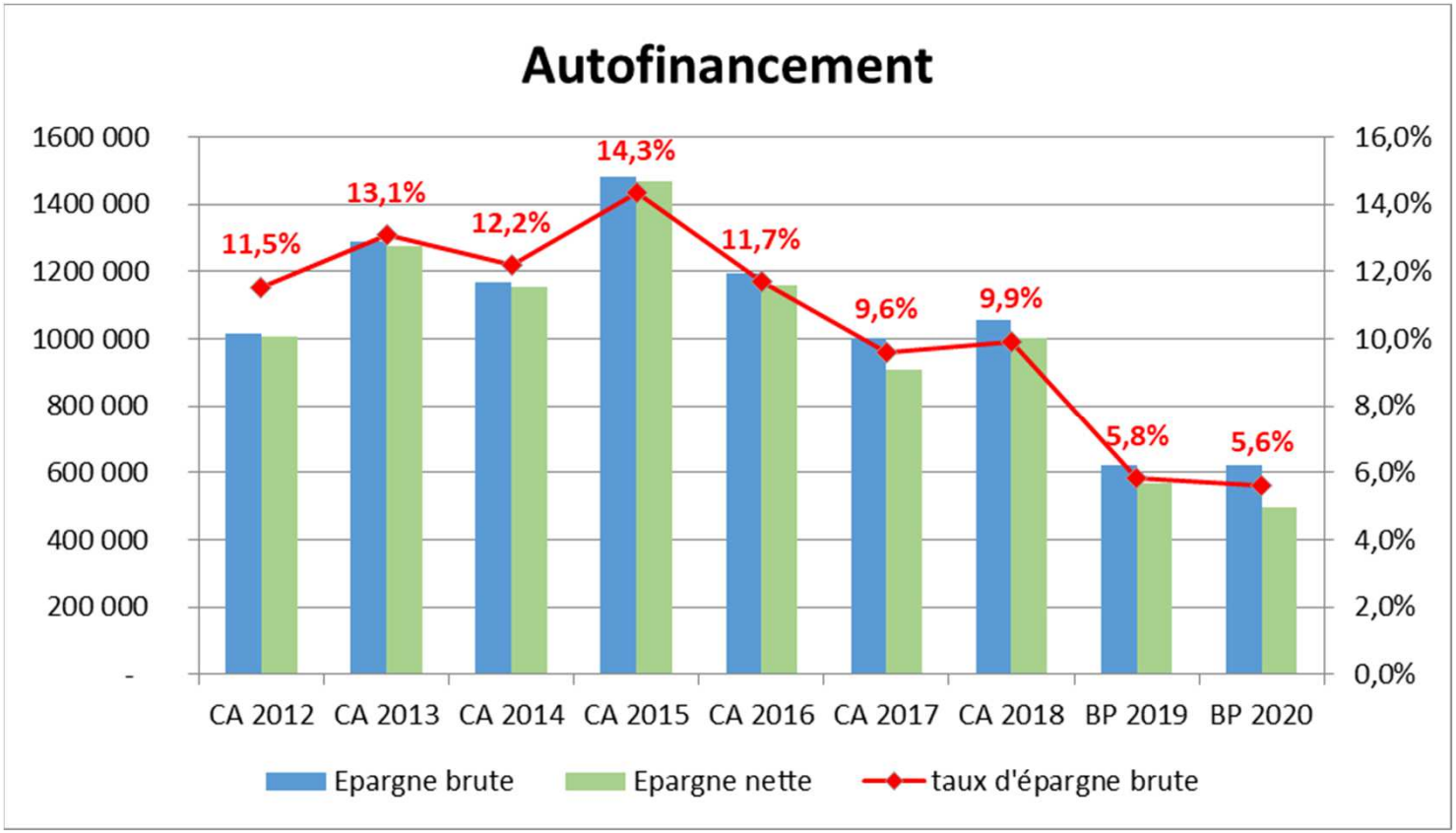
Effet de ciseau



communauté de communes draga

Envoyé en préfecture le 19/02/2020
Reçu en préfecture le 19/02/2020
Affiché le
ID : 007-240700864-20200213-2020_001-DE

Capacité d'autofinancement



Seuil critique : il est généralement admis qu'un ratio de 8 à 15 % est satisfaisant.

Envoyé en préfecture le 19/02/2020
Reçu en préfecture le 19/02/2020
Affiché le
ID : 007-240700864-20200213-2020_001-DE

PROGRAMME D'EQUIPEMENT 2019-2023

Pôle	PROJET	CA 2019	RAR 2019	2020	2021	2022	2023	Dépenses TTC 2019-2023
AG	Siège	1 920 000,00 €	445 975,00 €	620 000,00 €				2 985 975,00 €
AG	Electrification rurale	65 282,00 €		63 000,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €	308 282,00 €
AG	Projets communes (FC DRAGA)	29 135,00 €	178 500,00 €					207 635,00 €
AG	Matériel et Mobilier Siège	20 312,00 €	108 202,00 €	10 000,00 €				138 514,00 €
AG	panneaux lumineux (BSA + ~~Larnas~~)	- €	20 220,00 €					20 220,00 €
DIV	Chapelle BSA	30 000,00 €		850 000,00 €	440 000,00 €			1 320 000,00 €
DIV	Réserves foncières			245 000 €				245 000,00 €
DIV	Renouvellement (mobilier, matériel informatique, véhicule)	28 206,00 €	723,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	148 929,00 €
DT	Fibre optique	1 164 000,00 €		500 000,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €	3 164 000,00 €
DT	étude pénétrantes sud				50 000,00 €			50 000,00 €
DT	Aire d'accueil des gens du voyage		10 080,00 €		1 745 000,00 €			1 755 080,00 €
DT	PLUIH	59 870,00 €	267 040,00 €	80 000,00 €				406 910,00 €
	Modif PLU communes	19 328,00 €	20 476,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	79 804,00 €
DT	Subvention amélioration habitat	7 500,00 €	97 015,00 €	74 000,00 €				178 515,00 €
DT	Subvention entreprises	12 958,00 €	100 300,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €		353 258,00 €
EJ	Travaux Viviers (crèche + RAM)	80 000,00 €		40 000,00 €	1 480 000,00 €			1 600 000,00 €
EJ	Matériel et mobilier Crèche Viviers				150 000,00 €			150 000,00 €
EJ	Divers EJ			35 000,00 €				35 000,00 €
ENV	Déchetterie Viviers	91 289,00 €	48 287,00 €	1 240 000,00 €				1 379 576,00 €
ENV	Colonnes Semi Enterrées et bacs	45 368,00 €	56 779,00 €	145 500,00 €				247 647,00 €
ENV	Eaux Pluviales	230 019,00 €		50 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	580 019,00 €
		3 832 487,00 €	**1 360 797,00 €**	**4 072 500,00 €**	**4 645 000,00 €**	**780 000,00 €**	**700 000,00 €**	**15 390 784,00 €**

communauté de communes draga

13 février 2020

Envoyé en préfecture le 19/02/2020
Reçu en préfecture le 19/02/2020
Affiché le
ID : 007-240700864-20200213-2020_001-DE

RECETTES D'INVESTISSEMENT (non compris les RAR)

- Cession ancienne crèche Saint Martin : 160 000 €
- Subventions : 1 040 000 €
 - Déchetterie de Viviers : 240 000 €
 - Chapelle Bourg Saint Andéol : 800 000 €
- FCTVA : 500 000 €

⇨ **Besoin de financement = 2 372 000 €**

- Autofinancement : 900 000 €
 - Déchetterie Viviers : 400 000 € (reprise provision)
 - Autofinancement 2020 : à peine 500 000 € (après couverture de la dette)

⇨ **Emprunt à inscrire = 1 472 000 €**

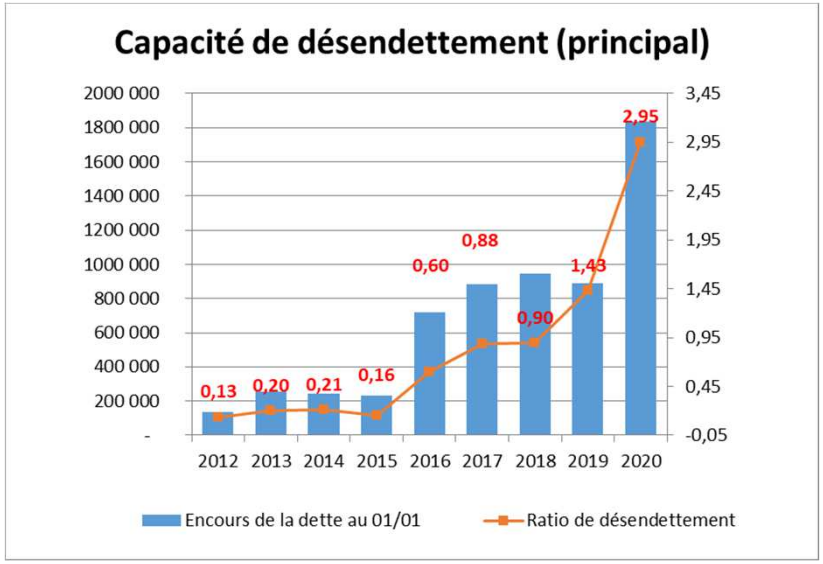
communauté de communes draga

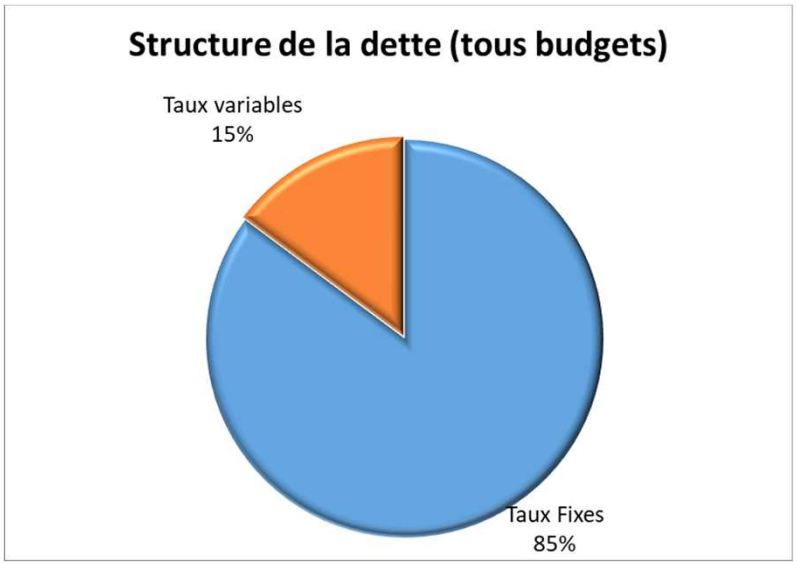
13 février 2020

Envoyé en préfecture le 19/02/2020
Reçu en préfecture le 19/02/2020
Affiché le
ID : 007-240700864-20200213-2020_001-DE

Charge de la dette

	Encours de la dette au 01/01/2020	Remboursement en Capital 2020 (hors emprunt nouveaux)	Emprunts nouveaux 2020 FTTH + déchetterie	Encours au 31/12/2020
Budget Principal	1 835 872,99 €	89 633,01 €	1 550 000,00 €	3 296 239,98 €
Budget AEP	277 475,17 €	31 463,03 €	2 000 000,00 €	2 246 012,14 €
Budget assainissement collectif	1 826 228,69 €	234 266,45 €	120 000,00 €	1 711 962,24 €
Budget SIPAZAI	21 714,62 €	3 200,11 €		18 514,51 €
Total	3 961 291,47 €	358 562,60 €	3 670 000,00 €	7 272 728,87 €





Les seuils d'alerte :
-en dessous de 8 ans on parle de zone verte
-entre 8 et 11 ans de zone médiane
-entre 11 et 15 ans de zone orange
-plus de 15 ans de zone rouge

Au 1er janvier 2021, le ratio de désendettement passerait à plus de **7 ans** en cas de mobilisation intégrale de l'emprunt (BP + RAR), soit 2 622 k€ et de maintien de l'épargne à 620 000 €

Envoyé en préfecture le 19/02/2020
Reçu en préfecture le 19/02/2020
Affiché le
ID : 007-240700864-20200213-2020_001-DE

Synthèse générale

- Sur le fonctionnement :
 - Baisse du taux d'épargne à 5,60% malgré la hausse des taux d'imposition (sous réserve confirmation des bases et notification DGF)
 - Stabilisation des dépenses réelles de fonctionnement par rapport au BT 2019 (hors réserves, provisions et déficit ZA).

- Sur l'investissement :
 - Le programme d'investissement ambitieux – plus de 4 millions d'euros en 2020 - et la faible capacité d'autofinancement nécessitera un recours à l'emprunt de 1 472 000 €.

communauté de communes draga

13 février 2020

Envoyé en préfecture le 19/02/2020
Reçu en préfecture le 19/02/2020
Affiché le
ID : 007-240700864-20200213-2020_001-DE

BUDGETS ANNEXES

communauté de communes draga

13 février 2020

Envoyé en préfecture le 19/02/2020
Reçu en préfecture le 19/02/2020
Affiché le
ID : 007-240700864-20200213-2020_001-DE

BUDGET AEP

Orientations 2020 :

Dépenses d'Equipement = 720 000 € sans report des RAR
Financement : autofinancement + subventions 180 000 €
Prix de l'eau : Pas de modification de la part DRAGA

communauté de communes draga

13 février 2020

Envoyé en préfecture le 19/02/2020
Reçu en préfecture le 19/02/2020
Affiché le
ID : 007-240700864-20200213-2020_001-DE

BUDGET SPANC

Orientations 2020 :

- Recours à une prestation de service pour assurer les contrôles en lieu et place d'une gestion directe
- Fixation du tarif pour le contrôle du bon fonctionnement : identique au tarif en vigueur pour les diagnostics
- Pas d'investissement

communauté de communes draga

13 février 2020

Envoyé en préfecture le 19/02/2020
Reçu en préfecture le 19/02/2020
Affiché le
ID : 007-240700864-20200213-2020_001-DE

BUDGET
Assainissement collectif

Orientations 2020 :

Dépenses d'investissement :

- Equipement = travaux 430 000 € remboursement de dette = 235 000 €
- Recettes d'investissement : emprunt 120 000 € pour clôture opération le Fez et autofinancement pour le reste (pas de subventions)

Dépenses de Fonctionnement :

- Maintien des charges à caractère général et stabilisation des dépenses de personnel

Recettes de fonctionnement

- Ajustement à la hausse des redevances
- Baisse des primes pour épuration

communauté de communes draga

13 février 2020

Envoyé en préfecture le 19/02/2020
Reçu en préfecture le 19/02/2020
Affiché le
ID : 007-240700864-20200213-2020_001-DE

BUDGETS ZONES D'ACTIVITE

Orientations 2020	BANC ROUGE	BELLIEURE	TOTAL
INVESTISSEMENTS			
Dépenses	91 300		91 300
Recettes			
Résultats reportés			
FONCTIONNEMENT			
Dépenses	19 800	4 800	24 600
Recettes			
Résultats reportés			
Résultat global	- 111 100	- 4 800	- 115 900

communauté de communes draga

13 février 2020

Envoyé en préfecture le 19/02/2020
Reçu en préfecture le 19/02/2020
Affiché le
ID : 007-240700864-20200213-2020_001-DE

Merci de votre attention

communauté de communes draga

13 février 2020